Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203418-20251210-DELIB_66_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre, à 19h07, le Conseil Municipal de TRAMAIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire.

Présents : Benoit DESPRES, Patrick ESNAULT, David CLEMENT, Catherine HESRY, Roland JEHAN, Cédric LEFEUVRE arrivé à 19h10, Tiphaine LESCAN, Mickaël MAHE, Jean Michel PRAT, Céline RABARDEL, Éric REBOURS

Absents : Gaëtan GUINARD

Procurations : Sylvain BARON donne procuration à Benoit DESPRES, Gilles BRIENS donne procuration à Roland JEHAN

Secrétaire de séance : Jean Michel PRAT

Date de la convocation : 04/12/2025

2025-66	**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE** 7.1 Finances locales - décision budgétaire

La commune souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour pouvoir faire face à des besoins momentanés de trésorerie, autrement dit une forme autorisation de découvert pour collectivité assurant au besoin réactivité et sérénité comptable.

Une consultation a été réalisée auprès de deux organismes bancaires, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne. Il est proposé de retenir la proposition d'ouverture de ligne de trésorerie du Crédit Agricole Côtes d'Armor Entreprise pour un montant maximum de 100 000 €

Dans les conditions suivantes :

- **Emprunteur** : commune de TRAMAIN
- **Préteur** : Crédit Agricole Côtes d'Armor Entreprise
- **Durée** : 12 mois à partir de la date de signature
- Indice de Référence : EURIBOR 3 mois + 1.00 % dernier indice 2.01 % soit un taux (index + marge) : 3.01 %
- **Périodicité des intérêts** : trimestrielle

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203418-20251210-DELIB_66_2025-DE

- **Calcul des intérêts** : Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du préteur. Les intérêts sont calculés à terme échu.
- **Commission de mise en place** : 0.25 % du montant maximal du crédit soit 250 € prélevé en une fois par débit d'office.
- **Commission de non utilisation** : aucune
- **Base de calcul** : nombre de jours exacts/365

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole côtes d'Armor Entreprise, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, une ouverture de crédits de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € dans les conditions citées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le MAIRE à signer le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie proposé par le Crédit Agricole
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédits de trésorerie du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

PEC

Le Secrétaire
Jean Michel PRAT

Le Maire
Benoit DESPRES

Mairie de Tramain
Côtes d'Armor